



garde alternée petites vacances scolaires

Par **sebel**, le **19/10/2022** à **16:56**

bonjour, j'ai fait homologuer une convention parentale par le juge aux affaires familiales en mai 2022 dans le cadre d'un mode de garde alterné. Dans la rédaction, il a été détaillé les grandes vacances et les vacances de Noël avec un mode de garde clair. En revanche, il n'a pas été fait mention des petites vacances. Or, un litige se profile avec ma compagne pour les vacances de la Toussaint. Les vacances commencent le vendredi 22 après l'école et se terminent le lundi 7 novembre à 9h. Je suis sensé avoir mes enfants la première moitié des vacances. Dans ces conditions, puis-je les "récupérer" dès le vendredi soir ? Mon ex conjointe ne veut me les donner que lundi puisque ce vendredi est encore dans "sa semaine". Merci de votre aide